MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
TRANSPORT SCOLAIRE

Ce marché est passé selon la procédure adaptée dans les conditions prévues à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Règlement de la consultation, cahier des clauses particulières et techniques, acte d'engagement

Sommaire :

Article 1 : Acheteur p 2
Article 2 : Objet de la consultation
2.1 Objet p 2
2.2 Modification de l'objet p 2
Article 3 : Conditions de la consultation
3.1 Procédure de passation p 2
3.2 Durée du marché p 2
3.3 Délai d'exécution du marché p 2
3.4 Notification p 2
Article 4 : Information des candidats
4.1 Contenu des documents de la consultation p 3
4.2 Coordonnées de la personne pouvant renseigner les candidats p 3
4.3 Modification de détail des documents de la consultation p 3
4.4 Demande d'informations au pouvoir adjudicateur p 3
Article 5 : Candidature
5.1 : Présentation de la candidature p 3
5.2 Justificatifs et moyens de preuves à transmettre concernant l'aptitude et les capacités du candidat p 3
Article 6 : Offre
6.1 : Critère d'attribution des offres p 4
6.2 : Durée de validité des offres : p 4
Article 7 : Modalités et transmission des plis
7.1 Date et heure limites de réception des plis p 4
7.2 Conditions de transmissions des plis p 4
Article 8 : Signature du marché p 4
Article 9 : Clauses techniques p 5
Article 10 : Facturation p 5

Signature p 5

Article 1 : Acheteur

Collège Georges Rayet, 42 Chemin de Cornier, 33270 Floirac.

Article 2 : Objet de la consultation

2.1 Objet

Le présent marché a pour objet l'achat de billets d'avion.

- Transport en avion
Bordeaux / Munich le 07 octobre 2019 (aller) - Départ avant 10h privilégié
Munich / Bordeaux le 14 octobre 2019 (retour) – Départ avant 10h privilégié
Effectif prévisionnel : 18 élèves et 2 accompagnateurs.
Soit :
20 billets vols directs avion aller : Bordeaux / Munich le 07 octobre 2019
20 billets vols directs avion retour : Munich / Bordeaux le 14 octobre 2019

2.2 Modification de l'objet

L'objet pourra être modifié par le pouvoir adjudicateur dans le cas où l'offre de prix serait supérieure à l'enveloppe globale dont il dispose. L'effectif prévisionnel est modifiable lors de l'attribution du marché.
Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la consultation pour des motifs d'intérêt général.

Article 3 : Conditions de la consultation

3.1 Procédure de passation

Le marché est passé selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3.2 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée comprise entre la date de réception de la lettre de notification et la date de retour des élèves et accompagnateurs à Bordeaux.

3.3 Délai d'exécution du marché

Le délai d'exécution est de 8 jours. Il se situe entre le 7 octobre 2019 et le 14 octobre 2019.

3.4 Notification

La lettre de notification sera envoyée au candidat retenu dans un délai inférieur ou égal à 15 jours après la date limite de dépôt des offres.

Article 4 : Information des candidats

4.1 Contenu des documents de la consultation

Les mis à disposition sont les suivants :
Le présent document fait office de document de la consultation.

4.2 Coordonnées de la personne pouvant renseigner les candidats :

Gestionnaire Collège Georges RAYET - 42 Chemin de Cornier - 33270 FLOIRAC
Tel : 05.56.40.10.15.
Mail : gest.0331419n@bordeaux.fr

4.3 Modification de détail des documents de la consultation

Aucune modification ne peut être apportée au document de consultation.

4.4 Demande d'informations au pouvoir adjudicateur

Jusqu'au 1er jour avant la date de dépôt des offres, les candidats peuvent demander toutes les précisions à l'établissement de leur offre. Les demandes sont adressées par téléphone au 05 56 40 10 15 ou par mail à gest.0331419n@ac-bordeaux.fr. Les périodes de vacances scolaires ne sont pas ouvertes aux questions.

Article 5 : Candidature

5.1 : Présentation de la candidature

- Lettre de candidature ou formulaire DC1 (téléchargeable à partir du lien http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat) ou équivalent, dûment rempli, et daté.
Dans le cas d'un groupement d'entreprises, le formulaire DC1 sera complété pour chaque membre du groupement;
En cas d'attribution de l'accord cadre à un groupement d'opérateurs économiques, un document d'habilitation devra être signé par chaque les autres membres du groupement lors de la phase d'attribution;
- Déclaration du candidat ou formulaire DC2 (téléchargeable à partir du lien http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat), ou équivalent, dûment rempli et daté;

5.2 Justificatifs et moyens de preuves à transmettre concernant l'aptitude et les capacités du candidat

Les candidats transmettent les justificatifs et moyens de preuves suivants concernant leurs aptitude et capacités :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de

services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Article 6 : Offre

L'offre du soumissionnaire comporte les pièces suivantes :
- *le prix des prestations billets*
- *un descriptif résumant l'offre avec*
  pour les billets : dates, horaires, lieux, conditions d'embarquement, …
- *RIB avec IBAN / BIC*
- *Le présent document, daté et signé.*

6.1 : Critère d'attribution des offres

Le critère d'attribution est le suivant :

Prix : 100%.

Au terme de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur attribue le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.
En cas d'égalité d'offres qui sont économiquement les plus avantageuses, le pouvoir adjudicateur a libre choix d'attribution parmi ces offres.

6.2 : Durée de validité des offres :

Les offres sont valables 30 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 7 : Modalités et transmission des plis

7.1 Date et heure limites de réception des plis

Date limite de dépôt des offres : le **lundi 20 mai 2019 à 14h**.

7.2 Conditions de transmissions des plis

Les candidats peuvent opter pour l'une des deux modalités de remise suivantes :

- Sur la plateforme de l'AJI
- A l'adresse internet suivante : gest.0331419n@ac-bordeaux.fr

Article 8 : Signature du marché

Le marché est signé par le soumissionnaire retenu au moyen du présent document.

Article 9 : Clauses techniques :

-Garantir la fourniture de 20 billets d'avion aller-retour Bordeaux - Munich aux dates correspondantes

Article 10 : Facturation

Le règlement se fera par mandat administratif sur le compte bancaire du candidat retenu sur présentation d'une facture détaillée conformément à l'attribution du marché.

Fait à,
Le

CACHET ET NOM DE L'ENTREPRISE

Le responsable légal de l'entreprise :
Nom Prénom et Signature

Mention expresse : "lu et approuvé"

COLLEGE GEORGES RAYET
Le PRINCIPAL
Pierre LABROUCHE